

Analyse financière en E-learning

DURÉE

2h00 (module disponible 6 mois)

PRIX 2025

300 € HT / personne

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées en région](#)

FORMATEUR

Expert RYDGE

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

Nouveau programme :

- Nombre d'apprenant /an/offre
- Taux de satisfaction apprenant

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

HANDICAP

En cas de situation de handicap ou besoin d'un aménagement spécifique, contactez notre référent handicap qui mettra en œuvre tous les moyens possibles pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

ebienne@rydge.fr

<https://www.formation.rydge.fr>

RYDGE Conseil Paris La Défense – Courbevoie

Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92400 Courbevoie
Telephone:+33 (0)1 55 68 86 66
Telefax:+33 (0)1 55 68 86 60
Internet: <https://www.rydge.fr/>

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants de PME, Membres de comité de direction, Responsables comptables ou financiers souhaitant actualiser leurs compétences en finance d'entreprise et disposer d'outils d'analyse et de décision opérationnels

PRÉREQUIS

- Maîtrise du Français
- Métier (cf. Public concerné)

OBJECTIFS

- Intégrer le modèle économique de l'Entreprise dans toute analyse financière
- Distinguer la performance économique de la performance financière
- Maîtriser les contraintes des établissements financiers et en tirer les conséquences sur la communication financière à appliquer
- Communiquer avec ses actionnaires, ses banquiers etc.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES MOBILISÉES

- Démarche structurée pour renforcer la compréhension et ancrer durablement les compétences en liant apprentissage théorique et pratique .
- Cas pratiques et mises en situation réalistes pour favoriser une intégration immédiate des acquis.
- Echanges personnalisés, en adaptant les contenus aux besoins spécifiques des participants.
- Supports pédagogiques complets et accessibles pour accompagner l'apprentissage tout au long de la formation.
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

POUR LE BON DÉROULEMENT DE LA FORMATION EN E-LEARNING

- Prévoir une connexion Internet à haut débit

PROGRAMME

BILAN POOL DE FONDS ET RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

- Pourquoi et comment modifier la présentation du bilan comptable ?
- Qu'est ce que la rentabilité économique ? Comment déterminer le revenu de l'actif économique ?
- Comment mettre en évidence le business model d'une entreprise ?
- Comment décomposer la rentabilité économique pour comprendre les axes de création de valeur ?

RENTABILITÉ FINANCIÈRE ET RÔLE DE LA DETTE

- Qu'est ce que la rentabilité financière ?
- Rentabilité financière vs rentabilité économique : lien entre les deux ratios
- Mise en évidence de l'effet de levier lors du recours à la dette financière
- Impact de la dette dans la gestion des risques et la gouvernance d'entreprise
- Utilisation des flux de trésorerie disponible générés par l'entreprise

LES CONTRAINTES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES PROCÉDURES DE NOTATION

- Fonds propres des établissements de crédit et risque de crédit
- Procédures et indicateurs de cotation des PME
- Principaux ratios d'analyse (covenants)

QUIZ DE CONNAISSANCES

- Evaluation des acquis avec un questionnaire à choix multiples

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Questionnaire réalisé en fin de formation pour évaluer les compétences acquises

MODALITÉS D'ACCÈS

- Vous pourrez vous inscrire à la formation après avoir contacté votre conseiller (par ce lien). <https://www.rydge.fr/contact>
- L'adéquation de la formation et de son contenu à vos besoins sera validée par un questionnaire d'analyse et de positionnement.
- Formation disponible en présentiel et à distance.

DELAI D'ACCÈS

- A partir de la demande d'inscription à la formation, nous planifierons ensemble d'une date de session à votre convenance dans un délai de 3 mois maximum